cnps
Centre National
des Professions de Santé

Votre santé, notre combat !

Le programme des libéraux de santé pour le quinquennat

2012 → 2017

Le 15 mars 2012

2012 cnps le parti de la santé

www.cnps.fr

Sommaire

- La campagne du CNPS pour les soins de proximité _____ 3
- Le CNPS : l'intersyndicale des libéraux de santé _____ 4
- Portrait des libéraux de santé _____ 5
- Les libéraux de santé ont la confiance des Français _____ 7
- Les attentes des Français en matière de santé _____ 8
- Les attentes des libéraux de santé _____ 12
- 5 idées pour le quinquennat 2012→2017 _____ 15

La campagne du CNPS pour les soins de proximité

Les Libéraux de santé sont en permanence sur une ligne de crête, celle de notre système socialisé des dépenses de santé, lequel s'accommoderait mal par idéologie, de l'exercice libéral. Or il n'en est rien.

Le système français qui associe libéral et public chacun dans leur spécificité et en complémentarité assurant sa part de mission de service public de santé, fonctionne globalement bien et s'avère performant.

Si l'exercice libéral se révèle en difficulté pour répondre aux besoins croissants de soins des Français, c'est essentiellement par manque d'adaptation de ses financements.

Faute d'agir sur le sous-financement notoire de l'assurance maladie, et faute de concertation sur leurs objectifs et sur les moyens à mettre en œuvre, les réformes de santé menées par les gouvernements successifs ont conduit à une poussée désordonnée de mesures de maîtrise comptable en direction des soins de ville. Ces derniers sont devenus la variable d'ajustement d'un système où l'on recherche moins l'adéquation entre les besoins de soins des Français et le niveau souhaitable des dépenses, que le moyen de combler les déficits que continuent de creuser les structures de soins publiques (hôpitaux, HAD, SIAD, ...).

A l'étau comptable, s'ajoute une accumulation inédite de contraintes nouvelles, en particulier réglementaires, mal adaptées, qui compliquent gravement l'exercice libéral. Cette situation, pourtant diagnostiquée de longue date, faute de solutions adaptées, plonge les libéraux de santé dans une crise profonde et durable.

Elle est aggravée par la méconnaissance des décideurs, qu'ils soient politiques ou administratifs, de la nature de l'exercice libéral et surtout de ce qu'il apporte à des millions de Français au quotidien. Beaucoup persistent à ignorer l'attachement viscéral de nos compatriotes aux soins libéraux de proximité parce que ceux qui les dispensent sont à leur écoute, réactifs, très accessibles, pragmatiques et que ces soins sont moins coûteux que le secteur public. Les chiffres sont là pour le rappeler.

De même, le rôle économique des libéraux de santé dans la vitalité de tous les territoires, reste méconnu. Les professionnels de santé représentent un masse importante d'emplois non délocalisables et sont fortement impliqués dans le formation des jeunes par le biais de l'apprentissage pour certaines professions et des stages qu'ils offrent aux étudiants.

Ce n'est pas parce qu'ils résistent à certains concepts fumeux élaborés dans le huis clos d'administrations retranchées du monde réel, que les libéraux de santé sont figés, au contraire.

Les libéraux de santé fourmillent d'idées et de projets pour adapter notre système de santé. Le CNPS n'a-t-il pas proposé 55 mesures pour sauver l'exercice libéral en santé ? Un tiers d'entre elles ont d'ailleurs déjà été mises en application mais des revendications majeures demeurent sans réponse.

A l'occasion de l'élection présidentielle de 2012, le CNPS entre en campagne auprès des candidats et de l'opinion publique afin de les aider à appréhender la vérité sur les libéraux de santé et de les inciter à un dialogue national sincère et constructif autour de cinq grandes idées à concrétiser au cours du quinquennat 2012/2017.

Le CNPS : l'intersyndicale des libéraux de santé

Depuis 1969, le CNPS s'est donné pour objectif de permettre aux Français de « vivre mieux et plus longtemps » et il défend l'exercice libéral. Ensemble, les syndicats des professionnels de santé libéraux, ont ressenti la nécessité de s'unir pour constituer à la fois une force de propositions et une force de frappe au service des libéraux de santé, de la santé publique et des patients.

Le CNPS s'est imposé comme l'interlocuteur intersyndical des pouvoirs publics.

Le CNPS se consacre, sans relâche, avec une volonté humaniste à promouvoir et défendre une offre de soins libérale, de proximité, et surtout accessible à tous. C'est l'exercice libéral, conjugué à la redéfinition d'une politique conventionnelle, qui permettra à tous les Français d'accéder à des soins de qualité, solvabilisés totalement ou en partie par l'Assurance Maladie.

Le CNPS milite et agit pour faire avancer notre système de santé dans le bon sens, vers plus de souplesse, plus de proximité, pour apporter des réponses concrètes aux attentes de nos concitoyens, notamment grâce à la coopération interprofessionnelle.

Structure de représentation intersyndicale et interprofessionnelle des libéraux de santé, le CNPS intervient dans tous les grands dossiers transversaux aux professions. Il fédère 32 organisations représentatives.

Le CNPS s'appuie sur une organisation territoriale forte, puisque de nombreux départements, DOM compris, comptent un Centre Départemental des Professions de Santé (CDPS) et que chaque région a son Centre Régional des Professionnels de Santé (CRPS). C'est un atout majeur et stratégique, pour avoir une vision des professions de santé au plus près de leur réalité quotidienne et également pour disposer d'un rayonnement local afin d'informer les professionnels et de démultiplier les messages nationaux et les actions de lobbying auprès des décideurs.

Les syndicats membres du CNPS

- → Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD)
- → Confédération des syndicats médicaux français (CSMF)
- → Convergence infirmière (CI)
- → Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR)
- → Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)
- → Fédération nationale des infirmiers (FNI)
- → Fédération nationale des orthophonistes (FNO)
- → Fédération nationale des podologues (FNP)
- → Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL)
- → Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF)
- → Objectif kiné (OK)
- → Organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux (ONSIL)
- → Organisation nationale des syndicats de sages-femmes (ONSSF)
- → Syndicat des biologistes(SDB)
- → Syndicat des laboratoires de biologie clinique (SLBC)
- → Syndicat des médecins libéraux (SML)
- → Syndicat national autonome des orthoptistes (SNAO)
- → Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (SNMKR)
- → Syndicat national des médecins biologistes (SNMB)
- → Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF)
- → Syndicat des orthoptistes de France (SOF)
- → Union nationale des pharmacies de France (UNPF)
- → Union nationale et syndicale des sages-femmes françaises (UNSSF)
- → Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO)

Les Membres associés

- → Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique française (CSRP)
- → Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)
- → Fédération nationale des artisans ambulanciers (FNAA)
- → Fédération nationale des opticiens de France (FNOF)
- → Fédération nationale des transporteurs sanitaires (FNTS)
- → Les entreprises du médicament (LEEM)
- → Syndicat de la presse et de l'édition des professions de santé (SPEPS)

Portrait des libéraux de santé

Le libéral de santé : un professionnel responsable

Le libéral de santé est un professionnel de santé qualifié et responsable dont l'exercice repose, notamment, sur :
→ La responsabilité
→ La liberté d'installation
→ La liberté d'entreprendre
→ Le libre choix du patient
→ La liberté de prescription
→ Le paiement à l'acte.

Les engagements réciproques des professionnels et des caisses d'assurance maladie sont définis au sein de conventions catégorielles (une par profession) négociées pour 5 ans, par les organisations reconnues représentatives et plus récemment dans une convention interprofessionnelle (ACIP) négociée par l'UNPS (Union Nationale des Professionnels de Santé).

Le professionnel de santé libéral qui adhère à la convention nationale applique les tarifs opposables définis avec l'Assurance Maladie, en contrepartie de la participation de celle-ci au financement d'une partie de ses cotisations sociales, de sa formation conventionnelle et de sa retraite ASV ou PCV.

C'est le pacte conventionnel fondateur.

360 000 libéraux de santé au plus près des patients

L'Effectif des libéraux de santé

Effectif libéraux métropole + DOM au 1er janvier 2010
Source DREES

Médecins	115 978
Chirurgiens dentistes	37 078
Pharmaciens	34 294
Sages-femmes	3 487
Infirmiers	77 190
Masseurs kinésithérapeutes	54 274
Orthophonistes	15 384
Biologistes	6 754
Orthoptistes	2 304
Pédicure-podologues	11 092
Total	**357 835**

Les soins de proximité dans les dépenses de santé

CONSOMMATION DE SOINS ET DE BIENS MÉDICAUX
valeur (millions d'euros courants)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1. SOINS HOSPITALIERS (court et moyen séjour, psychiatrie)	**68487**	**71061**	**73644**	**76208**	**79116**	**81204**
• Secteur public	52774	54618	56482	58187	60256	61750
• Secteur privé	15714	16432	17162	18021	18860	19454
2. SOINS DE VILLE	**37372**	**38822**	**40739**	**42066**	**43191**	**43953**
• Médecins	16485	17075	17640	18226	18534	18408
• Auxiliaires Médicaux	8071	8583	9273	9856	10437	11009
- infirmiers	3747	3990	4356	4704	5148	5519
- masseurs-kinésithérapeutes	3607	3809	4128	4308	4409	4562
- autres	717	783	788	844	880	928
• Dentistes	8740	9016	9315	9558	9715	9947
• Analyses	3769	3869	3990	4099	4188	4261
• Cures Thermales (forfait soins)	307	309	319	317	317	328
3. TRANSPORTS DE MALADES	**2916**	**3059**	**3231**	**3377**	**3595**	**3794**
4. MÉDICAMENTS	**30688**	**31491**	**32696**	**33393**	**34075**	**34449**
5. AUTRES BIENS MÉDICAUX	**8753**	**9332**	**10042**	**10667**	**10979**	**11578**
• Optique	4242	4444	4634	4753	4963	5123
• Prothèses, orthèses, véhicules pour handicapés physiques	1556	1681	1801	1932	1994	2117
• Petits matériels et pansements	2954	3207	3607	3962	4020	4337
CONSOMMATION DE SOINS ET DE BIENS MÉDICAUX	**148116**	**153749**	**160352**	**165710**	**170956**	**174998**
6. MÉDECINE PRÉVENTIVE	**2914**	**3012**	**3166**	**3295**	**3444**	**3453**
• Prévention individuelle primaire	2412	2493	2597	2707	2821	2831
• Prévention individuelle secondaire	502	519	569	588	623	652
CONSOMMATION MÉDICALE TOTALE	**151030**	**156760**	**163517**	**169006**	**174400**	**178451**

Sources • DREES, Comptes de la santé – Base 2005.

Un ONDAM inéquitable

La loi organique du 22 juillet 1996 a instauré le vote annuel d'un objectif national d'évolution des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Celui-ci est réparti ensuite entre les grandes catégories de dépenses : hôpitaux, soins de ville et médico-social. Les durées de séjour hospitaliers diminuent, le recours à l'hôpital devient moins fréquent, les sorties précoces se multiplient et les alternatives à l'hospitalisation se développent. Tout devrait donc concourir à financer davantage les soins de ville. Or il n'en est rien.
La comparaison des sous-ONDAM de ville et hospitaliers montre qu'en dépit des promesses répétées pour améliorer les soins de proximité, tous les efforts de maîtrise des dépenses sont demandés à la médecine de ville. L'adoption d'objectifs identiques pour les deux secteurs de 2009 à 2011 n'est pas acceptable car dans le même temps certaines dépenses, et non des moindres (médicament, chirurgie ambulatoire, etc.), ont été transférées

de l'hôpital vers la ville. Concrètement, ceci équivaut à une réduction des moyens pour les soins de ville.

	ONDAM Général	Hôpitaux	Soins de Ville
2007	2,5	3,5	0,8
2008	2,8	3,2	2
2009	3,3	3,1	3,1
2010	3	2,8	2,8
2011	2,9	2,8	2,8
2012	2,5	2,6	2,1

Plus de 4 milliards d'€ économisés en 5 ans par les libéraux de la santé

Alors que les déficits des hôpitaux continuent à se creuser, un effort majeur de maîtrise médicalisée a été imposé aux libéraux de santé qui ont eu le sentiment d'être sacrifiés. Les chiffres ci-dessous montrent que dans la période 2005/2010, les libéraux de santé ont permis à l'assurance maladie d'économiser plus de **4 milliards d'Euros**, tandis que l'hôpital creusait son déficit d'au moins 3 milliards d'euros.

	Maîtrise médicalisée soins de ville	Déficits des hôpitaux publics
2005	722	400
2006	601	500
2007	750	690
2008	850	575
2009	500	497
2010	501	433
2011 [1]	550	Non connu

[1]130 pour l'APHP

En millions d'Euro

L'émergence des complémentaires santé dans la solvabilisation des soins de ville

Les organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) interviennent de façon croissante pour financer les dépenses non remboursées par l'assurance maladie obligatoire, et aspirent à une contractualisation directe avec les professionnels pour constituer leurs propres réseaux de soins vers lesquels ils orienteraient leurs adhérents.

Si le CNPS reconnaît la place incontournable des OCAM dans le financement des soins de ville, en revanche, il refuse le principe des réseaux fermés et d'une contractualisation individuelle avec le professionnel. Ce dernier subirait une pression forte non seulement sur la tarification de ses actes mais aussi sur le contenu de sa pratique, tandis que le patient, contraint de se faire soigner par un professionnel ayant contractualisé avec sa complémentaire pour obtenir un remboursement optimal, perdrait alors sa liberté de choix.

Le CNPS souhaite une contractualisation collective au niveau national avec les syndicats représentatifs de chaque profession ouverte à tous les professionnels, qui n'est pas antinomique avec un choix optionnel et individuel, et pas seulement à quelques-uns choisis par les complémentaires sur des critères financiers.

DÉPENSE DE SANTÉ PAR TYPE DE FINANCEUR EN 2010

valeur (millions d'euros)

Financements	Publics		Privés					
Dépenses par poste	Sécurité sociale (1)	État, collectivités locales et CMU-C organismes de base	Mutuelles (2)	Sociétés d'assurances (2)	Institutions de prévoyance (2)	Ménages	Autres financements privés	TOTAL
Hôpitaux du secteur Public	56 961	781	1 389	702	331	1 586		61 750
Hôpitaux du secteur Privé	16 829	76	883	446	211	1 008		19 454
Sous-total : Soins hospitaliers	**73 790**	**858**	**2 271**	**1 149**	**542**	**2 594**		**81 204**
Médecins (3)	12 641	316	1 649	938	890	1 960		18 473
Auxiliaires (3)	8 867	89	846	308	208	853		11 272
Dentistes	3 282	295	1 947	1 012	870	2 541		9 947
Laboratoires d'analyses	2 972	76	611	304	170	129		4 261
Sous-total : Soins de ville	**27 762**	**776**	**5 254**	**2 611**	**1 948**	**5 603**		**43 953**
Transports de malades	3 483	30	102	47	20	101		3 784
Total : Prestataires de soins	**105 035**	**1 664**	**7 627**	**3 807**	**2 510**	**8 298**		**128 941**
Officines pharmaceutiques	22 801	415	3 444	1 393	769	5 625		34 449
Autres biens médicaux en ambulatoire (4)	4 874	84	2 082	1 044	1 013	2 481		11 578
Total : Biens médicaux	**27 675**	**499**	**5 526**	**2 436**	**1 782**	**8 106**		**46 027**
SOINS ET BIENS MÉDICAUX	**132 710**	**2 164**	**13 153**	**6 244**	**4 291**	**16 406**		**174 968**
SSAD	1 334							1 334
Soins aux personnes âgées en établissements	7 865							7 865
Soins aux personnes handicapées en établissements	8 261							8 261
Indemnités journalières	12 457							12 457
DÉPENSES POUR LES MALADES	**162 426**	**2 164**	**13 153**	**6 244**	**4 291**	**16 406**		**204 684**
Prévention individuelle	485	1 606					1 391	3 483
Prévention collective	472	1 937					47	2 456
TOTAL : PRÉVENTION	**958**	**3 543**					**1 439**	**5 939**
SUBVENTION AU SYSTÈME DE SOINS	**2 354**							**2 354**
RECHERCHE médicale et pharmaceutique		**3 303**					**4 303**	**7 606**
FORMATION	**16**	**1 748**				**58**	**37**	**1 860**
COÛT DE GESTION DE LA SANTÉ	**8 904**	**696**	**3 811**	**2 419**	**911**		**30**	**15 871**
DOUBLE-COMPTE recherche pharmaceutique							**-4 255**	**-4 255**
DÉPENSE COURANTE DE SANTÉ	**173 758**	**11 453**	**16 964**	**8 663**	**5 202**	**16 465**	**1 554**	**234 059**

(1) Y compris déficit des hôpitaux publics.
(2) Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.
(3) Y compris cures thermales.
(4) Optique, prothèses, orthèses, véhicules pour handicapés physiques, petits matériels et pansements.

Sources • DREES, Comptes de la santé – Base 2005.

Les libéraux de santé ont la confiance des Français

Le sondage réalisé en février 2012 confirme l'attachement des Français à leurs professionnels libéraux de santé.

9 Français sur 10 ont une bonne image des professionnels libéraux de santé

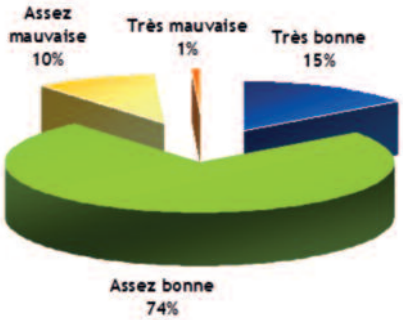

En général, avez-vous une ... opinion des professionnels libéraux de santé comme les médecins généralistes ou spécialistes, les kinésithérapeutes, les infirmiers, les orthophonistes, les chirurgiens dentistes ?

Les Français jugent les professionnels de santé avant tout compétents (86%) et disponibles

Pour chacune des affirmations suivantes concernant les professionnels libéraux de santé comme les médecins généralistes ou spécialistes, les kinésithérapeutes, les infirmiers, les orthophonistes, les chirurgiens dentistes, dites-moi si vous êtes ... Tout à fait, Plutôt, Plutôt pas ou pas du tout d'accord avec chacune d'elle.

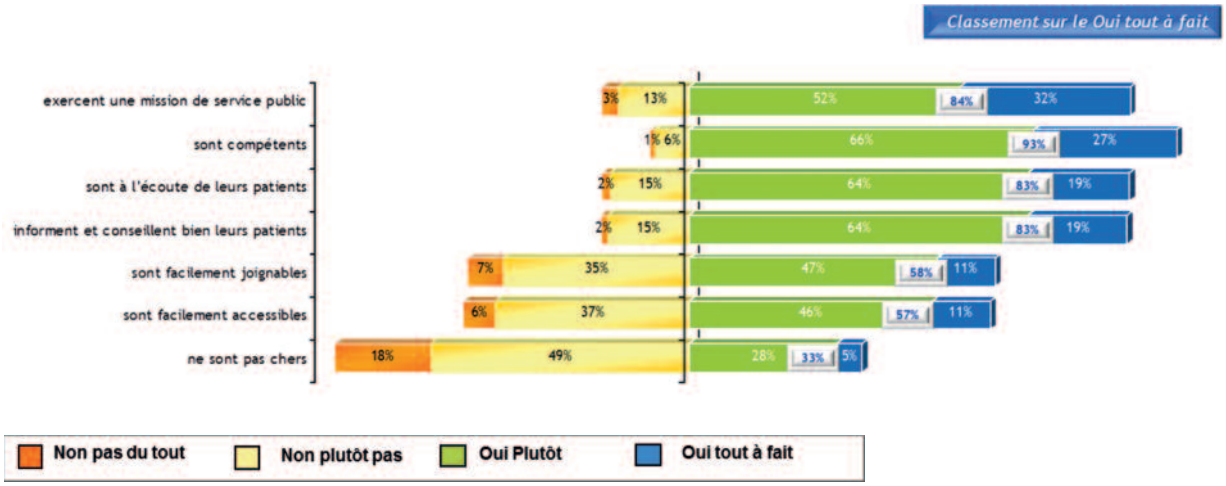

cnps
Centre National des Professions de Santé
Votre santé, notre combat !

Le CNPS a réalisé une grande enquête auprès des Français et des libéraux de santé, avec l'institut BVA et le soutien de la MACSF pour faire émerger leurs attentes en matière d'organisation des soins, en voici les principaux enseignements.

Les attentes des Français en matière de santé

Pour les patients : l'amélioration du système de santé passe d'abord par la prévention, le renforcement des soins de proximité et l'amélioration des pratiques médicales

Q.1 : Selon vous en France, par quoi passe l'amélioration du système de santé ?

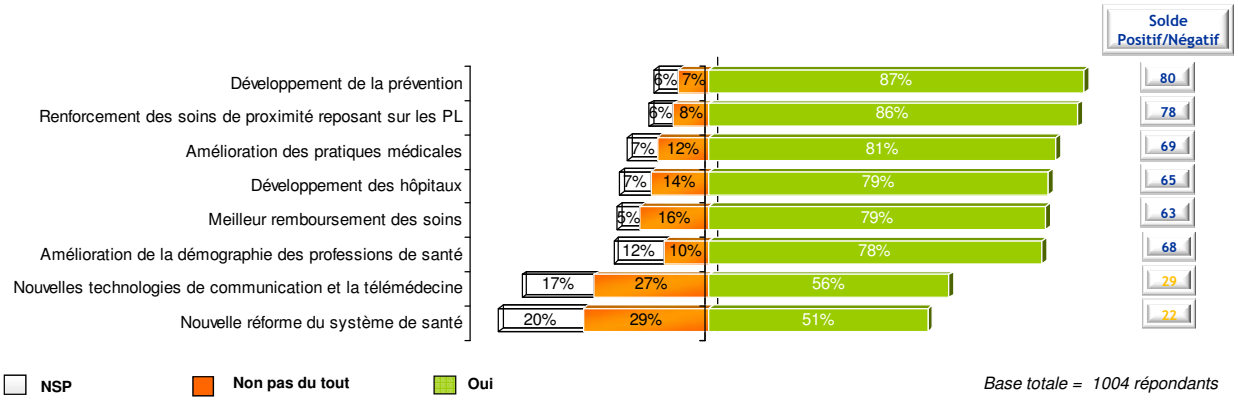

Base totale = 1004 répondants

Le système de santé devrait avant tout évoluer vers la chasse aux gaspillages, la maitrise des dépenses, la préservation du libre choix

Q.2 : Si notre système de santé devait évoluer, êtes-vous pour …
Tout à fait, Plutôt, Plutôt pas ou Pas du tout d'accord avec les propositions suivantes …

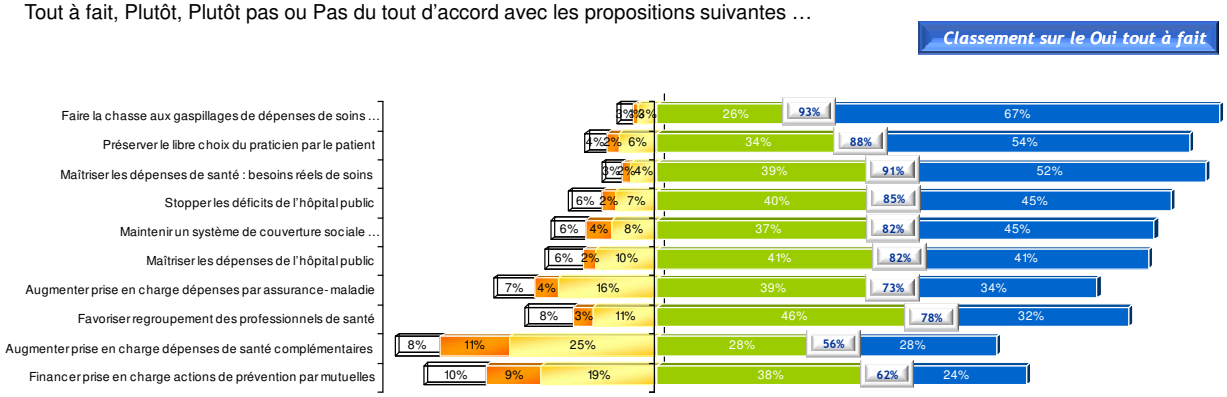

Base totale = 1004 répondants

Même en cas de grave crise : il ne faudrait pas toucher à la santé : 78% des répondants jugent que c'est un domaine supérieur aux autres, que ses moyens ne doivent pas diminuer

Q.3 : Si notre pays venait à subir un désastre économique comparable à celui de la Grèce, et que des mesures d'économie très sévères étaient envisagées, diriez vous :

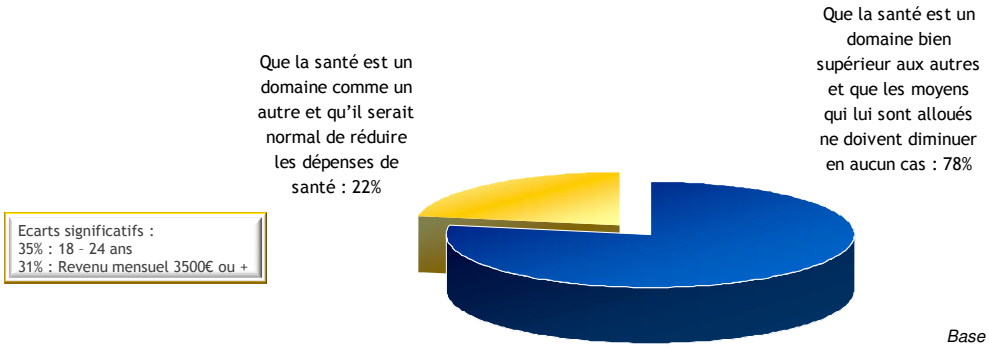

Base totale = 1004 répondants

Près de 8 interviewés sur 10 sont inquiets au sujet de l'organisation des soins en France

Q.4 : Diriez-vous que vous êtes …inquiet au sujet de l'organisation des soins en France

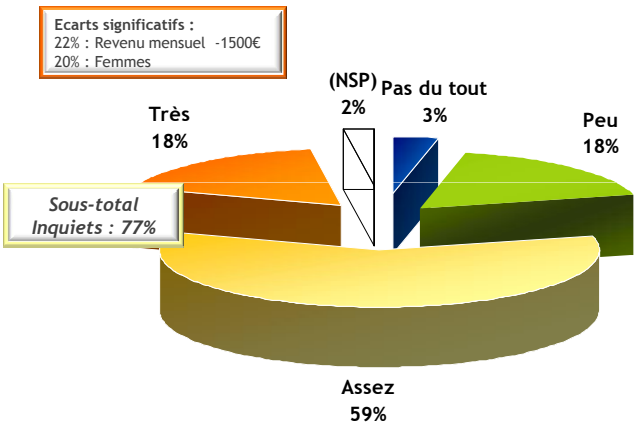

Base totale = 1004 répondants

Une recherche de soin plutôt au cas par cas

Q.7 : Si vous deviez vous faire soigner, quelle serait votre priorité :

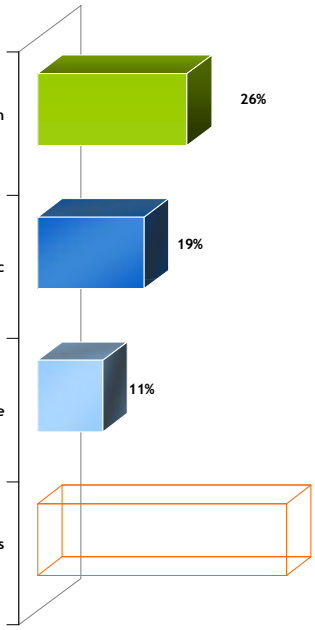

Ecarts significatifs

37% : Région Parisienne

54% : 50 ans et +
51% : - 20000 Habitants

Base totale = 1004 répondants

Moins d'1 interviewé sur 2 conseillerait à ses enfants de devenir professionnel de santé

Q.8 : Conseilleriez-vous à vos enfants de devenir professionnel de santé libéral ?

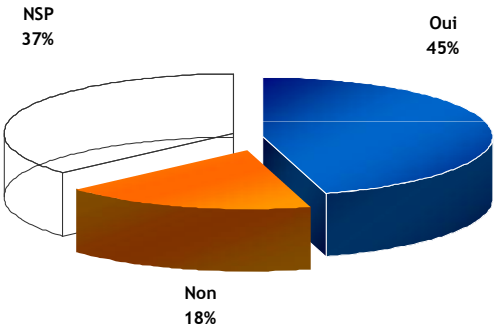

Pas d'écart significatif auprès des sous-populations étudiées

Base totale = 1004 répondants

84% des interviewés estiment que les candidats ne parlent pas assez de la santé, durant la campagne des présidentielles 2012

Q.9 : Parmi toutes les thématiques abordées par les différents candidats aux élections présidentielles de 2012, estimez-vous que la santé est un sujet dont on parle :

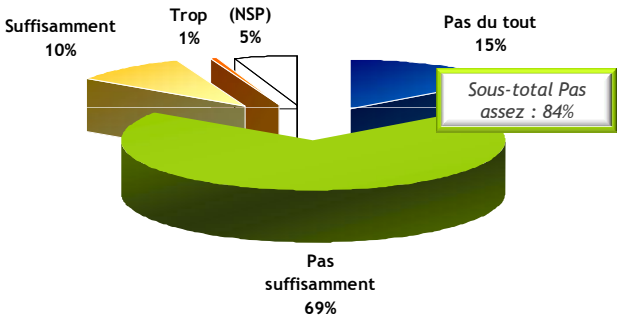

Base totale = 1004 répondants

Enseignements clés

Au regard de l'ensemble des résultats de cette étude, on constate que les patients montrent qu'ils sont fortement attachés au système de santé, et d'ailleurs ils sont plus de 3 sur 4 à être inquiets au sujet de l'organisation des soins en France.

L'amélioration du système de santé passe d'abord par la prévention, l'amélioration des soins de proximité et des pratiques médicales. Ils indiquent que cela ne sera envisageable qu'en faisant « la chasse aux gaspillages » et « en maitrisant les dépenses de santé ».

Ils confirment leur attachement au libre choix du praticien. Ils sont 89% à avoir une bonne image des professionnels libéraux, qu'ils jugent « compétents », « à l'écoute » et dans une « mission de service public ».

Il faut souligner que sur ces problématiques de santé, on note des différences de perceptions en fonction de l'âge et du niveau de revenus des répondants.

Dans le contexte des élections présidentielles, 84% des personnes interrogées estiment que les thématiques de santé ne sont pas assez abordées dans le débat électoral, et 42% restent indécis sur le choix du candidat auquel ils feraient confiance pour améliorer le système de santé français.

Enquête réalisée par l'institut BVA pour le CNPS auprès d'un échantillon national représentatif de 1004 personnes âgées de 18 ans et +, par internet du 6 au 12 Février 2012.

Les attentes des libéraux de santé

La maitrise médicalisée des dépenses de santé et la régulation de l'accès à l'hôpital : les mesures qui retiennent le plus l'attention des libéraux

Q.1 : Parlons tout d'abord du système de soin, en ce qui concerne les mesures ou propositions suivantes, diriez-vous que vous adhérez *Tout à fait, Plutôt, Plutôt pas ou Pas du tout* à leur mise en place ?

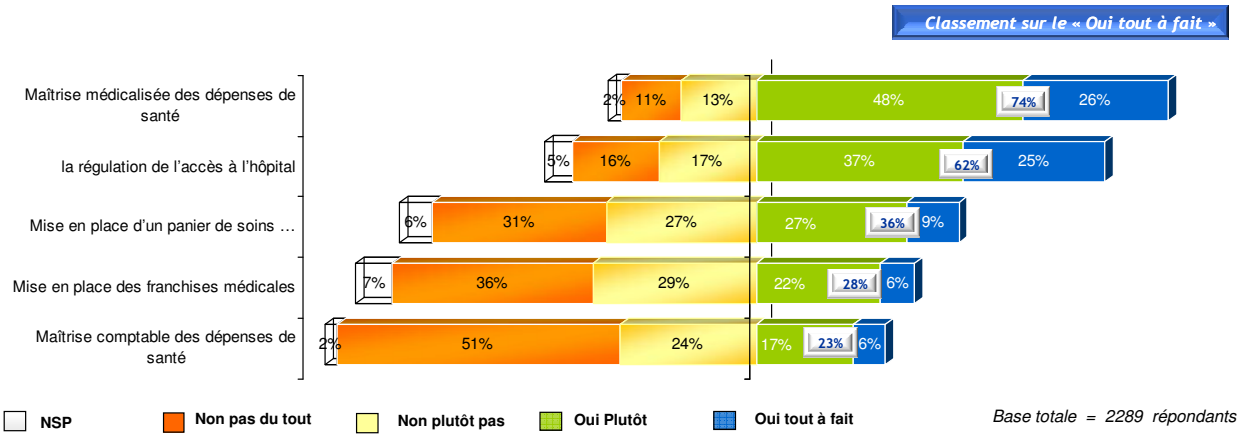

Des professionnels qui veulent préserver la liberté d'installation et la priorité donnée aux zones sous médicalisées

Q.2 : En ce qui concerne la liberté d'installation, diriez-vous que vous adhérez …

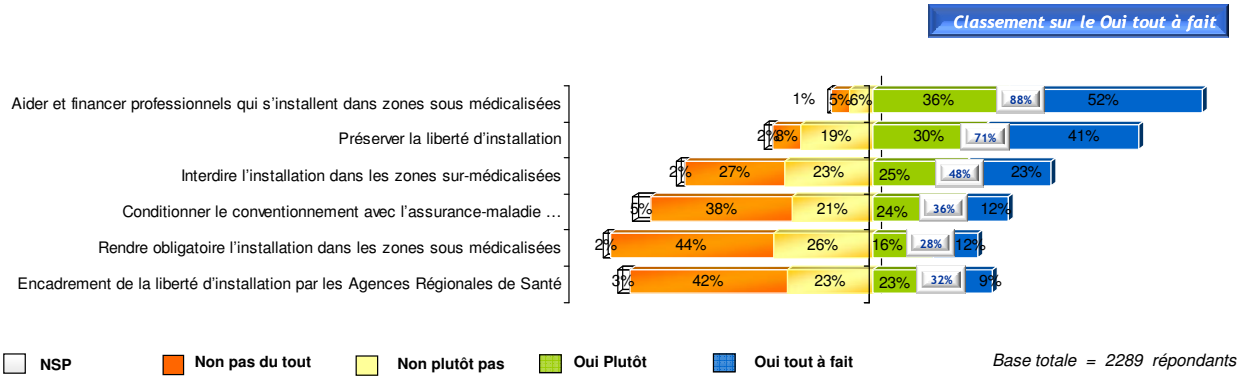

L'amélioration du système de santé passerait d'abord par le renforcement des soins de proximité, la prévention et l'amélioration des pratiques médicales

Q.3 : Selon vous, par quoi passe l'amélioration du système de santé ?

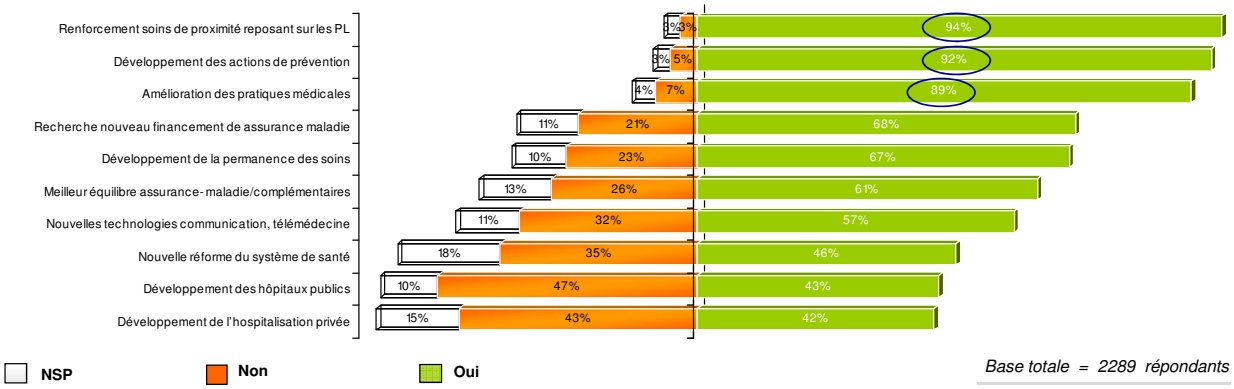

Base totale = 2289 répondants

Les évolutions du système de santé : tout d'abord préserver le libre choix du praticien, faire la chasse au gaspillages

Q.4 : Si notre système de santé devait évoluer, seriez-vous …Tout à fait, Plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord avec les propositions suivantes

Classement sur le Oui tout à fait

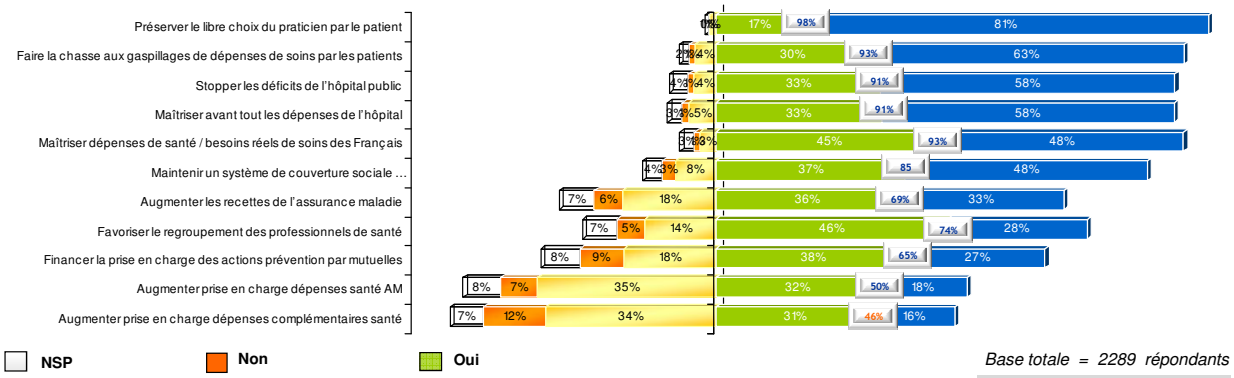

Base totale = 2289 répondants

cnps
Centre National des Professions de Santé
Votre santé, notre combat !

Transfert des actes médicaux : des différences de perceptions selon les types de libéraux

Q.6 : Etes-vous : *Tout à fait, Plutôt favorable, Plutôt pas ou Pas du tout favorable* au transfert de certains actes médicaux pratiqués aujourd'hui par les médecins vers d'autres professionnels de santé (par exemple la vaccination aux infirmiers, …) et/ou d'autres médecins ?

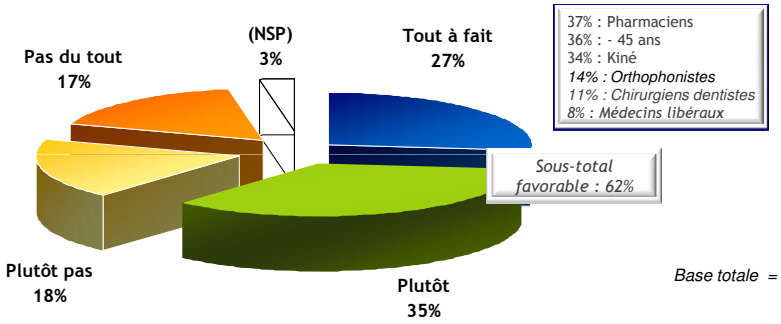

Base totale = 2289 répondants

Plus de 3 libéraux sur 4 prêts à exercer dans un cabinet pluridisciplinaire, c'est d'autant plus le cas des généralistes et des plus jeunes

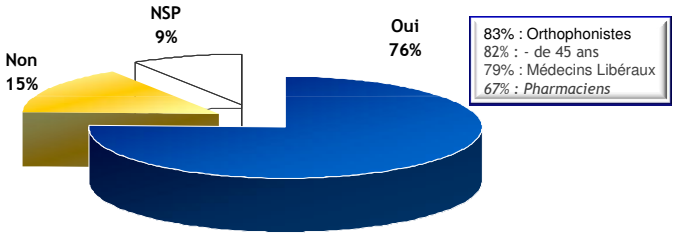

Base totale = 2289 répondants

Enseignements clés

Sur la perception et l'évolution du système de santé, on relève de fortes différences de ressenti entre professionnels de santé : Médecins libéraux, Chirurgiens Dentistes, Pharmaciens et Kinés notamment.
Mais dans l'ensemble, on note un réel attachement à la liberté d'installation, à l'amélioration des pratiques médicales et à la limitation des dépenses de santé.

Les libéraux montent clairement qu'ils sont inquiets pour l'organisation des soins en France. Ils sont plus de 3 sur 4 à être prêts à exercer dans un cabinet pluridisciplinaire réunissant d'autres professionnels de santé, en revanche ils sont partagés sur le type de rémunération qui devrait être privilégié.

Concernant les Présidentielles, les professionnels de santé libéraux sont d'accords sur le fait que les thématiques de Santé ne sont pas assez abordées pendant la campagne électorale et sont encore près de 50% à ne npas avoir identifié le candidat auquel ils feraient confiance pour améliorer le système de santé français.

Enquête réalisée auprès de professionnels de santé libéraux par l'institut BVA pour le CNPS.
2289 Interviews administrés par Internet du 13 Janvier au 9 Février 2012. L'échantillon a été redressé pour être représentatif de la part de chacune des catégories de professionnels de Santé libéraux concernés.

Les 5 idées du CNPS pour le quinquennat 2012→2017

IDÉE
N° 1

Entretenir un dialogue permanent et confiant entre les libéraux de santé et le gouvernement pour une évolution productive de l'organisation des soins

Le CNPS souhaite que les libéraux de santé, à travers leurs syndicats représentatifs, soient reconnus comme acteurs de premier plan dans toutes les négociations nationales, régionales et locales touchant à l'organisation des soins. Le CNPS veut mettre fin aux concertations « alibis ». Les libéraux de santé ne veulent pas revivre les affres de la période 2007/2010 où leur mise à l'écart a conduit le gouvernement à adopter une réforme boiteuse (HPST) qu'il a fallu défaire aussitôt avec une nouvelle loi (Fourcade) qui n'a cependant pas remis en cause les dispositions essentielles de cette loi.

Les propositions du CNPS

- → Revoir les procédures de travail de la DGOS et des ARS afin de permettre une reconnaissance des syndicats représentatifs et une réelle négociation avec eux.
- → Associer étroitement les syndicats représentatifs des libéraux de santé à l'élaboration des projets de loi de financement et de toute mesure législative ou règlementaire les concernant ou concernant l'organisation des soins.
- → Développer une politique de transparence sur la motivation des arbitrages pour chaque décision en particulier au niveau des ARS.
- → Associer étroitement les libéraux de santé à la définition, à la gestion et à l'organisation de la formation initiale et continue des professionnels.

IDÉE
N° 2

Construire une offre de soins cohérente, moderne et souple autour du patient

Le CNPS soutient la construction d'une offre de soins favorisant la souplesse et la confiance, au plus près des attentes des patients. La gestion de l'offre de soins de proximité doit être la plus fluide possible en lien avec les syndicats représentatifs des professions et ne doit pas leur échapper ni leur être imposée. Il faut impliquer tous les acteurs de santé libéraux dans le parcours de soins des patients et ne pas « fonctionnariser » la prise en charge de proximité des patients au risque de perdre le lien social et sociétal fondamental qui caractérise la relation entre le professionnel libéral et son patient.

Les propositions du CNPS

- Diversifier les moyens de revitalisation des zones déficitaires en ne les limitant pas à l'installation de professionnels de santé, en les intégrant dans un schéma global d'aménagement du territoire, et d'une manière générale en privilégiant les mesures souples.
- Donner la priorité à l'incitation qui doit être réelle, significative et pérenne, au détriment de la coercition qui est le plus souvent inefficace, voire contre-productive.
- Associer les syndicats à la définition des zones déficitaires, qui ne doivent pas être arrêtées par les seules ARS, en prenant en compte la spécificité de chaque profession.
- Faire respecter les droits et devoirs des bénéficiaires de la CMU et de la CMU-C (règles de bonne conduite mais aussi aide à l'intégration dans un parcours de soins et la continuité de soins)et assurer au professionnel, en toutes circonstances, le paiement de ses honoraires pour les patients relevant de ce système.
- Articuler l'offre de soins hospitalière et des autres structures de type HAD ou SSIAD avec l'offre de soins libérale pour que cette dernière ne soit plus la variable d'ajustement du système.
- Mettre en place une offre de soins coordonnée de 1er recours.
- Mieux structurer la prise en charge et le parcours de soins dans une approche globale en favorisant les équipes de soins pluridisciplinaire et la coordination interprofessionnelle.
- Soutenir les regroupements professionnels et interprofessionnels libéraux, notamment via des aides au fonctionnent et à l'investissement.
- Associer les libéraux de santé, à travers leurs syndicats représentatifs, à l'élaboration et au déploiement des grands plans de santé publique
- Mettre en place des mesures encourageant les professionnels de santé libéraux qui le souhaitent à poursuivre leur activité au delà de 65 ans (allègement de charges etc....).

IDÉE
N° 3

Redéfinir le pacte conventionnel

Le CNPS réaffirme son attachement :

→ au maintien d'un système de couverture sociale permettant la meilleure prise en charge pour tous, basé sur un financement collectif et solidaire,

→ au libre accès à des soins de qualité pour tous,

→ au contrat conventionnel avec l'Assurance Maladie Obligatoire,

→ au principe du libre choix du professionnel par le patient.

Aussi, le CNPS propose de redéfinir le pacte des libéraux de santé avec la nation en confortant le contrat conventionnel national et collectif pour que le secteur conventionné reste attractif. Pour chacune des professions conventionnées, le CNPS souhaite des conventions garantissant, en échange de l'application de tarifs opposables, de réelles contreparties conventionnelles (ASV ou PCV, participation aux cotisations sociales, financement de la formation continue, etc..). Ces conventions doivent privilégier l'innovation, reconnaître et valoriser l'implication des professionnels dans la prévention, et la maîtrise médicalisée de dépenses.

Le CNPS souhaite que les conventions soient de véritables contrats, garantissant la mise en oeuvre des engagements signés, condition indispensable pour redonner confiance et crédibilité au système conventionnel.

Le premier signal positif attendu par les libéraux de santé est la suppression des stabilisateurs économiques (période de 6 mois d'observation avant l'application de toute revalorisation tarifaire et report l'année suivante des mesures tarifaires en cas d'alerte) pour donner une crédibilité et une visibilité nouvelle aux accords conventionnels.

Les propositions du CNPS

→ **Assurer un niveau de rémunération suffisant pour tous les professionnels libéraux de santé, selon les particularités de leur activité avec une valeur des actes tenant compte notamment de leur complexité , du temps passé, et du coût réel de la pratique, avec des aménagements spécifiques pour l'officine pharmaceutique qui doit être protégée des fluctuations des prix industriels.**

→ **Pérenniser les contreparties du pacte conventionnel : notamment la prise en charge des cotisations sociales, de l'ASV ou PCV et de la formation conventionnelle.**

→ **Garantir une vie conventionnelle réelle et suivie avec le strict respect des échéances signées.**

→ **Sanctuariser les dispositions conventionnelles signées, notamment vis-à-vis du Parlement qui ne doit pas se substituer aux partenaires conventionnels.**

→ **Diversifier les modes de rémunération pour certaines missions des professionnels de santé, notamment par la mise en place de forfaits complémentaires au paiement à l'acte qui doit rester la norme.**

→ **Dégager au maximum les professionnels de santé des tâches administratives inutiles et chronophages et rémunérer celles qui demeurent incontournables comme la prise en charge coordonnée du patient, y compris en dehors de sa présence.**

→ **Assurer une rémunération identique des indemnités kilométriques quelle que soit la profession et en adéquation avec le coût réellement supporté par le professionnel dans ses déplacements (temps passé + coût du Km).**

→ **Donner à chaque professionnel la possibilité d'avoir une part d'activité hors du champ conventionnel.**

IDÉE
N° 4

Valoriser la qualité par la confiance et construire une maîtrise des dépenses respectueuse des besoins des patients et des professionnels

Les progrès médicaux, l'allongement de la durée de la vie doivent être pris en considération pour construire une maîtrise médicalisée des dépenses qui écarte le danger d'une santé considérée sous le seul angle économique. Pour le CNPS, il s'agit d'un choix de civilisation sur lequel les politiques doivent se pencher.

La qualité des soins est une obligation déontologique et un objectif permanent partagé par tous les libéraux de santé. Elle doit être encouragée et reconnue dans un parcours de confiance qui favorise l'implication des professionnels et les considère comme des acteurs majeurs.

Le CNPS estime que la qualité des soins, qui a un coût, est compatible avec une exigence de maîtrise médicalisée des dépenses, à condition que les objectifs soient construits intelligemment pour permettre la prise en compte des besoins et des demandes de soins des patients ainsi que de ceux des professionnels pour exercer dans les meilleures conditions.

Il est urgent de reconnaître et de valoriser les apports des soins de ville et de stopper la lente dégradation qui lui est infligée par ceux qui persistent à vouloir leur imposer les schémas de fonctionnement de l'hôpital, alors que la demande des patients reste une prise en charge de proximité dans le cadre d'une relation de confiance avec des professionnels de santé qu'ils connaissent et qui sont facilement accessibles.

Les propositions du CNPS

- → Rééquilibrer le financement de l'Assurance Maladie en faveur des soins ambulatoires.
- → Clarifier la construction de l'ONDAM et donner la priorité aux soins de ville.
- → Matérialiser un sous-ONDAM des transferts de l'hôpital vers les soins de ville.
- → Revoir et élaborer les référentiels professionnels en réelle concertation avec chaque profession dans le cadre conventionnel.
- → Mettre un terme définitif à la transposition des protocoles hospitaliers de coopération interprofessionnels imposés à la médecine de ville sans concertation avec les professions concernées en abrogeant les articles 51 de la loi HPST et 70 de la LFSS 2012 et en rapatriant ces possibilités au niveau des conventions nationales professionnelles et interprofessionnelles.
- → Adapter la tarification des actes au coût réel de la pratique pour accompagner le développement des progrès scientifiques et thérapeutiques.
- → Donner aux libéraux de santé les moyens d'une formation professionnelle continue de qualité dans le cadre du DPC par un financement pérenne et suffisant pour que tous les professionnels puissent y accéder.
- → Valoriser et financer les actions de prévention et d'éducation accomplies par les libéraux de santé.
- → Donner une place plus importante aux libéraux de santé au sein de la Haute Autorité de Santé.
- → Valoriser la recherche et l'innovation à l'intérieur de chaque profession.
- → Soutenir, financer et faire évoluer les professions existantes au lieu de tenter d'en créer de nouvelles inutiles.

IDÉE
N° 5

Soutenir les professionnels de santé en tant qu'entrepreneurs libéraux solidaires

Les professionnels de santé sont des **entrepreneurs libéraux car** ils assument personnellement les charges et les risques de leur activité, mais aussi solidaires notamment parce qu'ils appliquent généralement les tarifs opposables. Ils sont également employeurs et acteurs de la formation des jeunes. Ils contribuent très directement à la richesse des territoires. Ils ont besoin d'une vision à moyen et long terme des orientations budgétaires (ONDAM et convention) pour définir leur projet entrepreneurial et le faire vivre.

Le CNPS souhaite que les libéraux de santé soient reconnus comme entrepreneurs libéraux solidaires et que cette notion soit désormais considérée à chaque étape des décisions politiques ou conventionnelles par les pouvoirs publics.

Les propositions du CNPS

- → **Développer la culture d'entreprise libérale en santé : mettre en œuvre une formation initiale axée notamment vers l'exercice libéral, la gestion et l'informatisation des cabinets.**
- → **Multiplier les stages de formation en libéral pour permettre une immersion plus rapide dans l'exercice libéral en reconnaissant le statut de maitre de stage et en favorisant l'accès des étudiants à ces stages en cabinet de ville.**
- → **Améliorer la couverture sociale des libéraux de santé, et notamment la prise en charge de la maternité pour redonner une attractivité à l'exercice libéral auprès des jeunes générations.**
- → **Alléger les contraintes administratives des professionnels de santé, notamment dans le cadre de leur installation**
- → **Mettre en place un déroulé de carrière en exercice libéral permettant au professionnel libéral de progresser tout au long de sa vie professionnelle**
- → **Favoriser le regroupement professionnel ou multidisciplinaire à partir de projets concrets portés par les professionnels eux-mêmes en préservant l'exercice conventionné et en privilégiant une culture d'entreprise libérale.**

Le 15 mars 2012

Centre National
des Professions de Santé

54 rue Ampère
75849 PARIS CEDEX 17

Tél : 01 56 79 20 65
Fax : 01 56 79 20 21

cnps@cnps.fr

www.cnps.fr

2012 cnps le parti de la santé

cnps Centre National des Professions de Santé

Votre santé, notre combat !